

Maître Ingrid FOY, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis demeurant 13 Mail Centre-Ville, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SUBROGATION Le MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 à 13 H 30

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, au Palais de Justice, 173 avenue Paul Vaillant-Couturier, salle ordinaire desdites audiences (salle 1), en **UN SEUL LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné

Dans un immeuble sis **à PANTIN (93500) 19 rue Hoche**
Cadastré section AO numéro 39, Lieudit « 21 rue Hoche », pour une contenance de 07 ares 43 centiares.

LOT N° 15 : Dans le bâtiment D, au quatrième étage, porte 4, à gauche sur la première cour,

UN LOGEMENT

comprenant selon procès-verbal de constat dressé le 29 mars 2021 par Maître David BUZY, Commissaire de Justice associé à PARIS 6^{ème} : une grande pièce ouverte en entrant, un espace aménagé en cuisine, un dégagement, une cabine de douche, un espace aménagé en chambre, un cabinet de toilette / buanderie.

SUPERFICIE totale (Loi Carrez) :

- **16,46 m²**, selon **Certificat de superficie du 29 mars 2021 de D& D - DIAG - 15,53 m²**, selon **Certificat de superficie du 29 juin 2020 de BC2E**

Surface au sol totale : 22,57 m²

UNE CAVE numéro 3 bis. Water-closets communs avec le lot numéro 14. Et les 15/1.027^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble. Et les 20/1.025^{èmes} des parties communes spéciales des bâtiments C et D.

Occupation : A vérifier lors de la visite.

Cette vente a lieu **aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Jean-Christophe BARRET**, demeurant 54 rue de Seine, 75006 PARIS, né le 08 août 1966 à PARIS 8^{ème}, de nationalité française. En vertu d'une inscription d'hypothèque légale publiée le 21 janvier 2022, 9304901, 2022 V N° 1224, au titre du Jugement du 27 juin 2019. **Subrogé** dans les poursuites initialement engagées par le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 19 rue Hoche à PANTIN (Seine-Saint-Denis). Ayant pour Avocat Maître Ingrid FOY, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis.

MISE A PRIX : 10.000 Euros (Dix mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de la Seine-Saint-Denis
Une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 3.000 Euros devra être remis audit Avocat par son mandant avant les enchères.

Fait et rédigé à ROSNY-SOUS-BOIS (93), le 07 août 2023. Signé : Maître Ingrid FOY

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution de BOBIGNY, Immeuble l'Européen, 1 promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/04660

- A **Maître Ingrid FOY**, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis, demeurant 13 Mail Centre-Ville, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

- A **Maître Vanessa GRYNWAJC**, membre de l'AARPI DGS - GRYNWAJC - STIBBE, Avocat au Barreau de PARIS, demeurant 40 rue de Monceau à PARIS 8^{ème} - Tél. : **01 45 63 55 55**

www.dgs-avocats.com - E-mail : v.grynwajc@dgs-avocats.com

Sur les lieux pour visiter le Mercredi 20 septembre 2023 de 14 H 30 à 15 Heures.